



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 49498

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la mise en place de la force de gendarmerie européenne. Il souhaiterait savoir si d'autres pays que la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal participeront à cette force.

Texte de la réponse

La France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et les Pays-Bas ont signé la déclaration d'intention créant la force de gendarmerie européenne (FGE) le 17 septembre 2004, en marge de la réunion informelle des ministres de la défense de l'Union européenne (UE). À cette occasion, ces cinq pays ont pu mesurer l'intérêt de l'ensemble des États membres de l'UE pour cette initiative française qui répond au besoin opérationnel avéré de disposer d'une force militaire commune spécialisée dans tout le spectre des missions de police, de l'accompagnement des armées sur le terrain à la gestion de la sortie de crise, en appui des autorités locales. Par ailleurs, deux autres pays ont manifesté leur intention de créer des unités de gendarmerie spécialement pour de telles missions : la Belgique et la Pologne.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49498

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8240

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 553